

Attentif aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes, le Groupe Auto Hall s'est engagé depuis longtemps résolument dans une démarche de responsabilité sociale.

Une démarche qu'Auto Hall considère comme une clé de croissance profitable pour le Groupe, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et plus largement pour la société et l'environnement dans lequel nous évoluons.

En vertu de cette charte, Auto Hall s'engage à :

14 Engagements :

Droits humains et droits de travail :

- 1) Encourager le dialogue social et respecter la liberté d'association et l'exercice du droit syndical
- 2) Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toute forme de discrimination
- 3) S'interdire le travail des enfants que ce soit direct ou indirect
- 4) Respecter les obligations légales et assurer la santé sécurité au travail pour l'ensemble des collaborateurs

Intérêts des clients :

- 5) Assurer le droit à l'information fiable sur les produits et services
- 6) Gérer les réclamations clients et assurer leur satisfaction
- 7) Assurer la confidentialité des données personnelles

Environnement :

- 8) Réduire les consommations d'eau, d'énergie,...
- 9) Assurer la gestion des déchets et encourager le recyclage

Gouvernance et loyauté des pratiques professionnelles :

- 10) Respecter les procédures et développer le contrôle interne
- 11) Respecter les règles de la saine concurrence
- 12) Prévenir les risques de corruption
- 13) Promouvoir la responsabilité sociale pour les fournisseurs et sous-traitants

Engagement sociétal :

- 14) Développer l'engagement sociétal en contribuant au développement durable des collectivités territoriales et en encourageant l'emploi local

Cette démarche s'appuie sur le respect des exigences de la législation marocaine applicable, les exigences du label CGEM, les exigences du pacte mondial et de l'organisation internationale du travail.

Chacun de nos salariés est impliqué dans cette démarche globale d'entreprise.